



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2014-037**

\*\*\*

**Objet :**

**Budget de la commune.  
Compte Administratif 2013.  
Affectation du résultat 2013**

Délibération affichée le : **05 MAI 2014**

**L'an deux mille quatorze et le trente avril à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – BIESSE Frédérique – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean Louis - DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – CABOCHE Chrystel - DURAND Véronique – PANTALEONE Alexandra – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie — DEJEAN Anne Marie — CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

**Pouvoirs :** NADAL Olivier à Joëlle SOREL - VAILHE Bruno à Martine LABEUR - GOMEZ René à Sylvie CONTRERAS - EDMOND-MARIETTE Gérard à Olivier LECOMTE

Convocation du 24 avril 2014

Mme MATEO Amélie est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint au Maire délégué aux finances, informe les membres du conseil municipal que :

- La section d'exploitation du Compte Administratif 2013 a été arrêtée avec un excédent de 407 949,91 € et la section d'investissement avec un déficit de 769 200,26 €

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint au maire délégué aux finances, propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 32 913,81 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 375 036,10 € en section d'investissement au C 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (Unanimité)**

➤ **ACCEPTE** l'affectation mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20140502-DEL2014037-DE  
Date de télétransmission : 02/05/2014  
Date de réception préfecture : 02/05/2014